



016 / 2 023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION POUR AFFAISSEMENT SUR RESEAU

LIEUX :

- **Chemin des Ecoliers en allant vers la station d'épuration - ESTREUX**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 19/06/2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner, circuler et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La route sera barrée et la circulation sera interdite

Article 3 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise S T B M - ZAE Les Bruilles Nord RD 50 - 59 278 Escoutpont

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- M l' Aide Conducteur de Travaux, M. CLIQUE Yannick de la Société STBM à Escoutpont
- M Gremont Naumman représentant de la Société STBM
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 08 juin 2023

Le Maire

Le MAIRE
Aurice HENNEROT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Aurice Hennerot', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Le MAIRE' and 'Aurice HENNEROT' around a central emblem. A diagonal line is drawn across the signature and the stamp.